

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Établissements d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : les autorités départementales appellent à la mobilisation

Bourg-en-Bresse, le 16 novembre 2020

La situation sanitaire des établissements médico-sociaux de l'Ain et, tout particulièrement, des EHPAD, devient chaque jour plus alarmante face à une vague épidémique de Covid-19, d'ampleur inédite et de croissance exponentielle.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2020, 111 établissements médico-sociaux ont déclaré des cas de contamination à la COVID-19. Au total, ce sont 1034 résidents qui ont contracté la COVID depuis cette date, ainsi que 458 salariés de ces établissements. Cette situation est inquiétante, car les populations accueillies au sein des établissements médico-sociaux, et en particulier des EHPAD, sont fragiles face au virus et requièrent des soins conséquents. L'indisponibilité de certains personnels, contaminés à la COVID, met les établissements concernés sous une plus forte tension encore.

Déjà, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, 86 décès sont à déplorer dans les établissements médico-sociaux de notre département. Il est à craindre que ce bilan s'alourdisse dans les jours et semaines à venir.

Aussi, cette seconde vague de l'épidémie de la COVID est plus sévère que la première, car elle touche davantage d'établissements et de personnes.

Dans ce contexte, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes, le Conseil départemental de l'Ain et les services de l'État travaillent en étroite collaboration pour suivre en continu l'évolution de la situation sanitaire dans les établissements médico-sociaux, répondre dans les meilleures conditions aux besoins formulés par les établissements, et soutenir les familles dont les proches sont accueillis.

Parmi les mesures entreprises, avec cette circulation très active du virus au sein des établissements, la stratégie de dépistage de la Covid a d'abord été fortement réactivée par l'Agence Régionale de Santé, par le biais de dépistages exhaustifs par test PCR dès le premier cas positif à la Covid constaté. Elle a également été diversifiée avec, depuis le 2 novembre, le déploiement de l'offre de tests antigéniques au profit des salariés des établissements médico-sociaux. Ce sont ainsi 12 600 tests antigéniques qui ont été diffusés en première vague dans nos établissements de l'Ain, afin notamment d'en réserver l'usage aux salariés en retour de congés.

Parallèlement, pour soutenir les établissements médico-sociaux et leurs personnels dans leurs activités de soin aux personnes vulnérables, le Conseil départemental de l'Ain a mis en place depuis la fin du premier confinement un soutien psychologique renforcé aux résidents, des tablettes numériques pour faciliter les relations avec les familles, ainsi que le financement de masques. Devant l'ampleur de cette seconde vague, il entend accroître son effort par la mise en place – en lien avec l'AVEMA – d'une cellule de soutien psychologique pour les personnes âgées isolées et/ou dépendantes, les familles des personnes décédées,

gravement malades, transférées dans d'autres départements ou isolées. Cette ligne d'écoute téléphonique est effective depuis ce lundi 16 novembre 2020 (01 41 83 42 17, 7j/7 de 9h à 21h).

Par ailleurs, l'Agence régionale de santé mobilise les acteurs de l'offre sanitaire du département pour accompagner les EHPAD dans la prise en charge des personnes âgées, grâce au déploiement renforcé d'équipes mobiles, à l'hospitalisation à domicile et à l'organisation d'accès directs aux structures hospitalières dès lors que l'état de santé du résident nécessite une hospitalisation.

Face aux difficultés en ressources humaines rencontrées par les structures concernées, l'Agence régionale de santé œuvre aux côtés de ses partenaires régionaux (universités, conseil régional, instituts de formation, Unions Régionales des Professionnels de Santé) pour constituer un vivier de professionnels pouvant venir en appui des établissements - professionnels de santé libéraux, étudiants en santé, professionnels de santé en formation spécialisés. Cette mobilisation se décline pleinement dans l'Ain. Dans le même temps, l'ARS et le Conseil Départemental de l'Ain œuvrent ensemble pour développer d'autres dispositifs de mobilisation des ressources humaines dans le territoire, notamment en lien avec Pôle emploi. Le SDIS de l'Ain s'associe à cette démarche, et demande notamment la mobilisation particulière de tous les membres des corps communaux pour venir appuyer ce renfort.

En complément, si des personnes volontaires et disponibles souhaitent venir prêter mains fortes bénévolement aux établissements médico-sociaux pour des missions médicales, qui ne nécessitent pas de formation, comme, par exemple, contribuer à maintenir les visites des familles à leurs proches, lorsqu'elles sont possibles et dans des conditions sanitaires strictes, elles sont invitées à se connecter à la plate-forme nationale « [jeveuxaider.com](http://jeveuxaider.com) ». Ces personnes peuvent aussi faire connaître leur disponibilité auprès du Département ([direction.autonomie@ain.fr](mailto:direction.autonomie@ain.fr) - 04 74 32 32 82).

Pour mémoire, les gestes barrières et consignes sanitaires données par les directions des établissements médico-sociaux doivent impérativement être respectées par les personnes qui se rendent dans les EHPAD, pour visiter leur proche ; les protocoles en place nécessitent donc une organisation conséquente de la part des établissements.

Plus que jamais, alors que le confinement se prolongera jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre au moins, Madame la Préfète de l'Ain, Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Président du Département de l'Ain lancent conjointement un appel solennel au respect par tous de toutes les mesures sanitaires en vigueur ainsi que des règles imposées dans le cadre du confinement depuis le 29 octobre. Cette exigence citoyenne est la plus sûre façon à ce jour de stopper la progression de la circulation du virus et représente un enjeu sanitaire, économique et social vital pour notre pays.

*Contacts presse :*

**Préfecture**

[pref-communication@ain.gouv.fr](mailto:pref-communication@ain.gouv.fr)

04 74 32 78 66

**Conseil départemental**

[celine.moyne-bressand@ain.fr](mailto:celine.moyne-bressand@ain.fr)

07 85 57 56 38

**ARS Auvergne-Rhône-Alpes**

[ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)

04 27 86 55 55